# PUBLICATION DU PILIER 3

CIRCULAIRE FINMA 2016/1

EDMOND DE ROTHSCHILD (SUISSE) S.A. 30 JUIN 2023

RAPPORT JUIN 2023 1 ◀

# **SOMMAIRE**

		Page
1.	OBJECTIF ET PÉRIMÈTRE DU RAPPORT	3
1.1.	Principes de publication financière	3
1.2.	Périmètre de consolidation	3
2.	FONDS PROPRES CONSOLIDÉS ET LIQUIDITÉS	5
2.1.	Chiffres - clés	6
2.2.	Structure du capital	7
2.3.	Actifs pondérés par le risque	8
3.	DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES	S
3.1.	Risque de crédit	S
3.2.	Risque de marché	14
3.3.	Risque de taux sur le portefeuille de banque	15
3.4.	Risque de liquidité	20
4.	ANNEXES	22
4.1.	Réconciliation des états financiers et des fonds propres réglementaires	22
4.2.	Information relative au ratio de levier	27
4.3.	Principales caractéristiques des instruments de fonds propres	29

# 1. OBJECTIF ET PÉRIMÈTRE DU RAPPORT

### 1.1. Principes de publication financière

Le présent rapport a pour objectif de donner une information au public sur les fonds propres du groupe Edmond de Rothschild (Suisse) S.A. (« groupe Edmond de Rothschild Suisse » ci-après), leur adéquation en matière de couverture des risques inhérents aux activités et le dispositif de gestion des risques mis en place.

Le rapport a été établi conformément à l'article 16 de l'Ordonnance sur les fonds propres (« OFR » ci-après) traitant de la publication du pilier 3 de l'Accord de Bâle III et aux prescriptions d'exécution techniques de la circulaire 2016/1 « Publication – banques » de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (« FINMA » ci-après).

Le rapport est publié semestriellement dans un délai de deux mois après la date de bouclement du semestre respectivement quatre mois après la date de bouclement annuel, conformément à la réglementation suisse (Circ.-FINMA 16/1 cm40). Il est disponible sur le site Internet de Edmond de Rothschild (Suisse) S.A., Genève (www.edmond-de-rothschild.ch).

Les informations contenues dans le présent rapport se réfèrent au bouclement semestriel consolidé au 30 juin 2023 du groupe Edmond de Rothschild Suisse. La gouvernance d'entreprise est décrite sous le rapport annuel de Edmond de Rothschild (Suisse) S.A., Genève sous le chapitre – Gouvernement d'entreprise- page 9 à page 39 disponible sur le site (www.edmond-de-rothschild).

Les informations concernant l'approche et les principes généraux de la Banque en matière de gestion des risques sont contenues dans le rapport 2022 « Publication du Pilier 3 » disponible sur le site www.edmond-de-rothschild.com sous le chapitre – Rapports annuels et pilier3.

### 1.2. Périmètre de consolidation

La Maison-mère du groupe Edmond de Rothschild Suisse est Edmond de Rothschild (Suisse) S.A., Genève (la « Banque » ci-après).

Le cercle de consolidation relatif au calcul des exigences de fonds propres correspond au périmètre applicable à l'établissement des comptes annuels consolidés.

### Sociétés du Groupe

Les sociétés du groupe Edmond de Rothschild Suisse dans lesquelles la Maison-mère détient directement ou indirectement une participation majoritaire sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Décrites dans le rapport annuel 2022 du groupe Edmond de Rothschild Suisse sous l'annexe 7 en page 70 à 73, ces sociétés comprennent, tant en Suisse qu'à l'étranger, des banques, des sociétés exerçant une activité financière et des sociétés immobilières.

### Changements apportés au périmètre de consolidation dans le courant du 1er semestre 2023

Sociétés entrées dans le périmètre durant l'exercice :

- > Amethis Fund III Management S.à r.l., Luxembourg
- > Edmond de Rothschild (Middle East) Ltd, Dubaï

Sociétés sorties du périmètre durant l'exercice :

> Financière Eurafrique, Paris

### Participations mises en équivalence et autres participations

Les participations significatives détenues à hauteur de 20 à 50% par le groupe Edmond de Rothschild Suisse sont évaluées et inscrites au bilan consolidé selon la méthode de mise en équivalence. Elles sont décrites dans le rapport annuel 2022 du groupe Edmond de Rothschild Suisse sous l'annexe 7 en page 73. Leur valeur au bilan du 30 juin 2023 s'élève à CHF 16,9 millions.

Les autres participations non consolidées sont portées au bilan consolidé à leur valeur d'acquisition, déduction faite d'éventuels amortissements, et sont mises en déduction des fonds propres ou pondérées en fonction du risque.

Il n'existe aucune restriction susceptible d'empêcher les transferts d'argent ou de fonds propres au sein du groupe Edmond de Rothschild Suisse.

# 2. FONDS PROPRES CONSOLIDÉS ET LIQUIDITÉS

Les exigences réglementaires de la FINMA par rapport au ratio de fonds propres se basent sur l'Accord de Bâle III et sont décrites dans l'Ordonnance sur les fonds propres (OFR, art. 41).

Dans ce contexte, les banques suisses sont soumises à un « objectif de fonds propres » en fonction de la catégorie de risques à laquelle elles sont rattachées en vue d'être en mesure de faire face aux risques non pris en compte par les exigences minimales (8%) et de garantir le respect de ces normes également en cas d'événements défavorables. Le Groupe Edmond de Rothschild Suisse se trouve en catégorie 3, ce qui se traduit par un objectif de fonds propres de 12%.

A la fin de juin 2023, le ratio de fonds propres global du Groupe Edmond de Rothschild Suisse s'élève à 21,6%. Ce ratio remplit largement ces exigences légales et permet de disposer d'un important excédent de fonds propres en vue de faire face aux risques inhérents à ses activités et à leur développement.

Le ratio de levier s'élève à 6,3% au 30 juin 2023 (voir tableaux détaillés sous annexe tableau 22). Le ratio de levier est en dessus de l'exigence réglementaire de 3% qui entre en vigueur le 1er janvier 2018.

L'exigence réglementaire pour le ratio de liquidité à court terme (LCR) est de 100% en 2023. Le LCR moyen au 30 juin 2023 (dernier trimestre) du Groupe Edmond de Rothschild Suisse est de 203,7%, largement au-dessus de l'exigence réglementaire.

# 2.1. Tableau 1 - chiffres-clés en milliers de CHF (KM1) 1

	30.06.2023	31.12.2022	30.06.2022
Fonds propres pris en compte			
Fonds propres de base durs (CET1)	1'164'231	1′196′961	1'218'935
Fonds propres de base (T1)	1′164′231	1′196′961	1′218′935
Fonds propres totaux	1′184′786	1′217′039	1′239′851
Positions pondérées en fonction des risques (RWA)			
RWA	5′483′560	5'431'770	5′702′654
Exigences minimales de fonds propres (CHF)	438′685	434′542	456′212
Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % des RWA)			
Ratio CET1	21,2%	22,0%	21,4%
Ratio de fonds propres de base	21,6%	22,4%	21,7%
Ratio de fonds propres globaux	21,6%	22,4%	21,7%
Exigences en volants en CET1 (en % des RWA)			
Volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle	2.5%	2.5%	2.5%
Volant de fonds propres anticyclique (art. 44a OFR) selon le standard minimal de Bâle	0,0%	0,0%	0,00%
Ensemble des exigences de volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET1	2.5%	2.5%	2.5%
CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 affecté à la couverture des exigences minimales et cas échéant à la couverture des exigences TLAC)	15,2%	16,0%	15,4%
Ratios-cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR (en % des RWA)			
Volant de fonds propres selon l'annexe 8 OFR	4%	4%	4%
Volant anticyclique de fonds propres (art. 44 et 44a OFR)	0,02%	0,02%	0,00%
Ratio-cible en CET1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	7,8%	7,8%	7,8%
Ratio-cible en T1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	9,6%	9,6%	9,6%
Ratio-cible global de fonds propres (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	12,0%	12,0%	12,0%
Ratio de levier Bâle III			
Engagement global	18'871'841	20'368'217	21′553′912
Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)	6,3%	5,9%	5,7%
Ratio de liquidités (LCR)			
Numérateur du LCR : somme des actifs liquides de haute qualité	7'649'019	8'804'002	9'806'018
Dénominateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie	3'755'290	4'820'399	5′783′669
Ratio de liquidités, LCR	203,7%	182,6%	169,5%
Ratio de financement (NSFR)			
Total du refinancement stable disponible	10'843'584	11'878'748	11'902'258
Total du refinancement stable requis	5′591′168	5′924′171	6′139′084
Ratio de refinancement stable (NSFR)	193,9%	200,5%	193,9%

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Pour le chapitre Ratio de liquidités (LCR), les chiffres correspondent à la moyenne du dernier trimestre de la date de référence

### 2.2. Structure du capital

Les fonds propres réglementaires du Groupe Edmond de Rothschild Suisse se composent exclusivement de fonds propres de base durs (Common Equity Tier 1 – CET1). Ils sont basés sur les comptes de Groupe établis conformément aux dispositions de la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (LB), à son ordonnance et aux prescriptions comptables pour les banques, définies par la circulaire 20/1 de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA, ainsi qu'à son ordonnance (OEPC).

Les fonds propres de base durs comprennent le capital libéré, les réserves apparentes et la part aux fonds propres des actionnaires minoritaires. Les fonds propres de base durs sont réduits des ajustements réglementaires, tels que le goodwill et les écarts entre les pertes attendues réglementaires et les corrections de valeur. Le Groupe n'a pas émis d'instrument de capital pouvant être pris en compte au titre de fonds propres de base supplémentaires (Additional Tier 1 – AT1), en particulier un capital autorisé, un capital conditionnel; des émissions de bons de jouissance et aucun emprunt convertible ou à option portant sur des actions Edmond de Rothschild (Suisse) n'est en circulation.

Tableau 2 - Composition des fonds propres pouvant être pris en compte au 30 juin 2023 en milliers de CHF 1

		Chiffres nets (après impact des dispositions transitoires)	Chiffres nets (après impact des dispositions transitoires)	Réf 2.
		30.06.2023	31.12.2022	
	ds propres de base durs (CET1)	T	1	
1	Capital social émis et libéré, pleinement éligible	58'694	58'694	
2	Réserves issues des bénéfices y c. réserve pour risques bancaires généraux / bénéfice (perte) reporté et de la période concernée	1′040′138	1′063′766	
3	Réserves issues du capital et réserves (+/-) de change	258′788	267′586	
5	Intérêts minoritaires	5′923	8′814	
6	= Fonds propres de base durs, avant ajustements	1′363′542	1′398′860	
	Ajustements relatifs aux fonds propres de base durs			
7	Ajustements requis par une évaluation prudente	-	-	
8	Goodwill (net des impôts latents comptabilisés)	(97'252)	(106′734)	а
9	Autres valeurs immatérielles (net des impôts latents comptabilisés), sans les droits de gestion hypothécaire (MSR)	(19'481)	(19'949)	b
17	Participations qualifiées réciproques (titres CET1)	-	-	
26b	Autres déductions	(82'578)	(75'216)	
27	Déductions concernant l'AT1, reportées sur l'AT1			
28	= Somme des ajustements relatifs au CET1	(199'311)	(201'899)	
29	= Fonds propres de base durs nets (net CET1)	1′164′231	1′196′961	
Fon	ds propres de base supplémentaires (AT1)			
30	Instruments émis et libérés, pleinement éligibles	-	-	
31	Dont instruments figurant sous les fonds propres comptables			
32	Dont instruments figurant sous les engagements comptables	-	-	
43	= Somme des ajustements relatifs à l'AT1	-	-	
44	= Fonds propres de base supplémentaires nets (net AT1)	-	-	
45	= Fonds propres de base (net tier 1)	1′164′231	1′196′961	
Fon	ds propres complémentaires (T2)			
46	Instruments émis et libérés, pleinement éligibles	20′555	20′078	
57	= Somme des ajustements relatifs au T2	20′555	20′078	
58	= Fonds propres complémentaires nets (net T2)	20′555	20′078	
59	= Fonds propres réglementaires totaux (net T1 & T2)	1′184′786	1′217′039	
60	Somme des positions pondérées par le risque	5′483′560	5′431′770	

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> La colonne « impact des dispositions transitoires » n'est pas représentée car le Groupe n'applique pas de dispositions transitoires. Les lignes non utilisées ont été omises. Le tableau complet est présenté en annexe (chapitre 4 tableau 18)

RAPPORT JUIN 2023 7 ◀

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Références reprises sous la présentation en annexe (chapitre 4 tableau 17)

# 2.3. Actifs pondérés par le risque

Tableau 3 -aperçu des positions pondérées par le risque au 30 juin 2023 (OV1) en milliers de CHF 1

		a	b	С	
		Actifs pondérés par le risque (RWA)	Actifs pondérés par le risque (RWA)	Fonds propres minimaux	RWA variation
		30.06.2023	31.12.2022	30.06.2023	en %
1	Risque de crédit (sans les CCR - risque de crédit de contrepartie)	2'827'942	2′922′942	226′235	(3,3)
2	Dont déterminé par l'approche standard (AS)	2′541′210	2'624'056	203′297	(3,2)
3	Dont déterminé par l'approche IRB				
	Dont actifs sans contrepartie	286′731	298′886	22′939	(4,1)
6	Risque de crédit de contrepartie	219'600	255′736	17′568	(14,1)
7	Dont déterminé par l'approche standard (AS- CCR)	219'600	255′736	17′568	(14,1)
10	Ajustements de valeur des dérivés (CVA)	100'654	76′707	8′052	31,2
11	Titres de participation dans le portefeuille de banque sous l'approche basée sur le marché				
12	Investissements dans des placements gérés collectivement – approche look-through	79′647	62′712	6′372	27,0
13	Investissements dans des placements gérés collectivement – approche mandate-based	299′795	300′956	23′984	(0,4)
14	Investissements dans des placements gérés collectivement – approche fall-back	35′732	40′828	2′859	(12,5)
15	Risque de règlement				
16	Positions de titrisation dans le portefeuille de la banque				
17	Dont soumis à l'approche ratings-based approach (RBA)				
18	Dont soumises à l'approche supervisory formula approach (SFA)				
19	Dont soumis à l'approche standard ou à l'approche simplified supervisory formula approach (SSFA)				
20	Risque de marché	301′634	237′318	24′131	27,1
21	Dont déterminé selon l'approche standard	301′634	237′318	24′131	27,1
22	Dont déterminé par l'approche des modèles (IMM)				
24	Risque opérationnel	1′576′404	1'493'785	126′112	5,5
25	Montants en-dessous des seuils pertinents pour la déduction (montants soumis à pondération de 250 %)	42′153	40′785	3′372	3,4
26	Ajustements pour le « plancher » (floor)				
27	Total (1+6+10+11+12+13+14+14a+15+16+20+23+24+25+26)	5'483'560	5′431′770	438'685	1,0

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Dans la rubrique risque de crédit, une ligne supplémentaire a été ajoutée pour mettre en évidence les actifs sans contrepartie comprenant principalement des immeubles et autres immobilisations corporelles. La ligne 7 comprend les opérations de dérivés actuellement encore traitées selon l'approche de la valeur de marché.

# 3 DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

# 3.1. Risque de crédit

Tableau 4 - Risque de crédit : qualité de crédit des actifs au 30 juin 2023 (CR1) en milliers de CHF

		a	b	c	d
		Valeurs comp	tables brutes des	Corrections de valeur/	Valeurs nettes (a + b - c)
		Positions en défaut	Positions pas en défaut	amortissements	(a + b - c)
1	Créances (sans les titres de dette)	24′699	13′194′102	6′826	13′211′975
2	Titres de dette		1′754′718		1′754′718
3	Expositions hors bilan		1'419'765		1′419′765
4	TOTAL Période de référence	24'699	16′368′585	6′826	16′386′458

Les corrections de valeur sont calculées au niveau de chaque crédit compromis en tenant compte de la valeur de liquidation des sûretés.

Tableau 5 - Risque de crédit : changement dans les portefeuilles de créances et titres de dettes en défaut au 30 juin 2023 (CR2) en milliers de CHF

		a
1	Créances et titres de dette en défaut à fin décembre 2022	25′207
2	Créances et titres de dette tombés en défaut depuis la fin de la période précédente	-
3	Positions retirées du statut « en défaut »	(561)
4	Montants amortis	(153)
5	Autres changements (+/-)	206
6	Créances et titres de dette en défaut à fin juin 2023	24'699

Le montant brut des créances compromises provient de plusieurs dossiers présentant des intérêts et/ou des amortissements impayés depuis plus de 90 jours.

Les créances sont en souffrance (non performing loans) lorsque l'un des paiements ci-après n'a pas été exécuté

entièrement plus de 90 jours après l'échéance:

- règlement des intérêts;
- > paiement de commissions;
- amortissement (remboursement partiel du capital);
- > remboursement intégral du capital.

Sont également considérés comme des créances en souffrance:

- les créances envers des débiteurs qui sont en liquidation;
- les crédits comportant des conditions spéciales en raison de la solvabilité.

Une créance est considérée comme compromise lorsqu'il est invraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire

face à ses engagements futurs. Les indices suivants sont pertinents:

- > difficultés financières significatives du débiteur;
- > survenance d'un manquement effectif au contrat;
- > concessions octroyées par le bailleur de fonds au débiteur, consenties uniquement sur la base de faits économiques ou juridiques liés aux difficultés financières du débiteur;
- > forte probabilité d'une faillite ou d'un quelconque besoin d'assainissement du débiteur;
- enregistrement, lors d'une période précédant la période de référence, d'une charge portant sur une dépréciation de la valeur patrimoniale concernée;
- > disparition d'un marché actif pour cette valeur patrimoniale financière suite à des difficultés financières, ou
- expériences antérieures lors du recouvrement de créances, laissant présumer que l'intégralité de la valeur nominale ne sera pas récupérée.

Les créances compromises sont évaluées individuellement et des corrections de valeur individuelles sont constituées pour les dépréciations de valeur. Les créances compromises et les éventuelles sûretés obtenues sont évaluées à la valeur de liquidation et une correction de valeur est effectuée en tenant compte de la solvabilité du débiteur.

Lorsque le remboursement de la créance dépend exclusivement de la réalisation des sûretés, la part en blanc est intégralement couverte par une correction de valeur.

Tableau 6 - Risque de crédit : aperçu des techniques d'atténuation du risque au 30 juin 2023 (CR3) en milliers de CHF

	a	b	С	d	e
	Positions sans couverture / valeurs comptables	Positions couvertes par des sûretés	Positions couvertes par des sûretés : montant effectivement couvert	Positions couvertes par des garanties financières	Positions couvertes par des garanties financières : montant effectivement couvert
Prêts (sans les titres de dette)	6′759′184	6′452′791	6′279′748	1′396′048	1′396′048
Titres de dette	1′754′718	-	-	-	-
TOTAL Période de référence	8′513′901	6′452′791	6′279′748	1′396′048	1′396′048
Dont en défaut	6′826	17′873	-	-	-

Tableau 7 - Risque de crédit : exposition au risque de crédit et impacts des atténuations du risque de crédit selon l'approche standard au 30 juin 2023 (CR4) en milliers de CHF

		a	b	С	d	е	f
		Positions avant application des facteurs de conversion en équivalent-risque (CCF) et avant mesures d'atténuation du risque (CRM)  Expositions après application des facteurs de conversion en équivalent risque et après mesures d'atténuation du risque		Expositions après application des facteurs de conversion en équivalent risque et après mesures			
	Catégories de positions	Valeurs au bilan	Valeurs hors bilan	Valeurs au bilan	Valeurs hors bilan	RWA	Densité RWA
1	Gouvernements centraux et banques centrales	6′451′381	-	6′451′371	-	29'600	0,5%
2	Banques et négociants en valeurs mobilières	1′228′364	12′769	1′074′487	8′406	140′298	13,0%
3	Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement	369'911	-	369′911	-	35′078	9,5%
4	Entreprises	2′218′338	721′364	1'429'480	358′442	1′276′018	71,4%
5	Retail	5'460'864	683′003	1′507′886	41′348	893′050	57,6%
6	Titres de participations	46′782	-	46′720	-	86′909	186,0%
7	Autres positions	402′999	2′629	689′731		495′432	71,8%
8	TOTAL Période de référence	16′178′639	1'419'764	11′569′586	408′196	2'956'384	24,7%

Le taux moyen de Risk Weighted Assets est à un niveau faible de 24,7%, porté par une forte proportion de liquidités placées en Banque centrale, du collatéral de bonne qualité en atténuation des opérations de Crédit Lombard pour la clientèle.

RAPPORT JUIN 2023 11 ◀

Tableau 8 - Risque de crédit : positions par catégories de positions et pondérations-risque selon l'approche standard au 30 juin 2023 (CR5) en milliers de CHF  $^{\bf 1}$ 

		a	С	d	е	f	g	h	i	j
	Catégories de positions / pondérations risques	0%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Autres	Total des positions soumises au risque de crédit (après CCF et CRM)
1	Gouvernements centraux et banques centrales	6'367'266	49′121	-	30′419	1	4′566	-	1	6'451'371
2	Banques et négociants en valeurs mobilières	473′481	549′109	-	59′654	-	649	-	-	1′082′893
3	Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement	232'649	112′004	-	25′162	-	96		-	369′911
4	Entreprises	47′472	181′534	285′372	262′512	9'838	1′001′187	7	-	1′787′922
5	Retail	46′121	-	884′520	-	140′501	478′092	-	-	1′549′234
6	Titres de participation	-	1	-	1	1	63	29′795	16′861	46′720
7	Autres positions	86′627	10′595	-	-	-	420′134	169′517	2′859	689′731
8	TOTAL Période de référence	7′253′616	902′363	1′169′893	377′748	150′339	1′904′786	199′319	19′720	11′977′78
9	Dont créances couvertes par gage immobilier	-	-	1′169′893	-	28′247	186′796	-	-	1′384′936

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Les colonnes b et i ne sont pas utilisées par le Groupe

Tableau 9 – Risque de crédit de contrepartie : positions selon les catégories de positions et les pondérations-risque selon l'approche standard au 30 juin 2023 (CCR3) en milliers de CHF  $^{1}$ 

		a	С	d	f	g	h	i
	Catégories de positions / pondérations-risque	0%	20%	50%	100%	150%	Autres	Total positions soumises au risque de crédit
1	Gouvernements centraux et banques centrales	100'000	-	-	-	-	-	100′000
2	Banques et négociants en valeurs mobilières	-	197′957	84′751	-	1	-	282′709
3	Corporations de droit public et banques multilatérales de développement	-	4	-	-	-	-	4
4	Entreprises	-	-	17'699	79′236	37	82′484	179′457
5	Retail	-	-	-	56′820	-	-	56′820
8	TOTAL Période de référence	100′000	197′962	102′451	136′056	37	82′484	618′990

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>La colonne b n'est pas utilisée par le Groupe

Tableau 10 - Risque de crédit de contrepartie : composition des sûretés couvrant les positions soumises au risque de crédit de contrepartie au 30 juin 2023 (CCR5) en milliers de CHF

	a	b	С	d	e	f
	Sûreté	s utilisées dans le	s transactions en	dérivés	Sûretés utilisé	s dans le SFTs
	Juste valeur de	s sûretés reçues	Juste valeur des sûretés remises		Juste valeur des sûretés	Juste valeur des sûretés
	Ségréguées	Non ségréguées	Ségréguées	Non ségréguées	reçues	remises
Liquidités en CHF	-	313′500	-	38′390	300′000	-
Liquidités en monnaies	-	4'430'419	-	163′290	234′206	-
Liquidités	-	2'412	-	-	-	-
Créances sur la Confédération	-	386'416	-	-	-	-
Créances sur les autres Etats	-	37′178	-	-	-	-
Créances sur des agences gouvernementales	-	2'448'156	-	-	-	-
Obligations d'entreprises	-	3′506′147	-	-	-	-
Titres de participation	-	5′326′750	-	-	-	-
TOTAL Période de référence		16′450′979		201'680	534′206	-

Tableau 11 - Risque de crédit de contrepartie : positions envers les contreparties centrales au 30 juin 2023 (CCR8) en milliers de CHF

		a	b	а	b
		Exposition en cas de défaut (EAD)	Actifs pondérés par le rsique	Exposition en cas de défaut (EAD)	Actifs pondérés par le rsique
		30.06.2023	30.06.2023	31.12.2022	31.12.2022
1	Positions envers des QCCPs (total)		1′650		1′633
2	Positions suite à des transactions avec des QCCPs (sans les marges initiales et les contributions à des fonds de défaillance)	82'484	1′650	81′638	1′633
3	Dont dérivés OTC	82'484	1'650	81′638	1′633
4	Dont dérivés traités en bourse				
5	Dont SFTs				
6	Dont netting sets, lorsqu'un netting « inter-produits » est admis				

RAPPORT JUIN 2023 13 ◀

# 3.2. Risque de marché

Tableau 12 - Risques de marché: exigences minimales de fonds propres sous l'approche standard au 30 juin 2023 (Table 39 MR1) en milliers de CHF

		a	a
		RWA	RWA
		30.06.2023	31.12.2022
Proc	luits outright		
1	Risque de taux d'intérêt (général et spécifique)	39′261	46′475
2	Risques de cours sur actions (général et spécifique)	-	430
3	Risque de change	260′725	187'630
4	Risque sur matières premières	24	46
Opti	ons		
5	Procédure simple	1′625	2′738
9	TOTAL	301'634	237′318

### 3.3. Risque de taux sur le portefeuille de la banque (IRRBBA)

Le risque de taux d'intérêt sur le portefeuille de la Banque (IRRBB) est défini comme le risque de perte qui résulte d'un mouvement défavorable des taux d'intérêt affectant le groupe EdR Suisse en raison de la non-concordance entre ses actifs, ses passifs et ses engagements hors bilan portant sur des taux et des référentiels de taux d'intérêt non congruents.

En ce qui concerne le risque de taux d'intérêt, le groupe EdR Suisse privilégie toujours le respect de ses engagements vis-à-vis de sa clientèle au détriment de la maximisation de sa marge d'intérêts. Le groupe EdR Suisse accepte toutefois la transformation d'échéances induite principalement par ses activités de crédits et de trésorerie court terme dans des portefeuilles d'investissement à moyen / long terme (sans refinancement concordant). Le risque de taux d'intérêts est analysé et fait l'objet de limites de manière scindée, entre les positions impactant le résultat et celles impactant uniquement la valeur économique des fonds propres.

Dans le cadre de l'utilisation de son bilan, le groupe EdR Suisse et EdR Suisse disposent de trois activités principales génératrices de risque de taux classés par ordre décroissant de consommation de risque de taux :

- 1) des investissements dans des portefeuilles obligataires diversifiés à moyen-terme sans refinancement concordant :
- 2) une activité de crédits, dont des crédits hypothécaires, qui s'inscrit dans la gamme des services que se doit de proposer une banque privée à ses clients ;
- 3) dans une moindre mesure, l'utilisation de swaps de trésorerie, d'opérations de reverse repo, de papiers commerciaux et de dépôts interbancaires, afin de placer les excédents de trésorerie.

# Stratégie et procédures en matière de gestion et de mesure du risque de taux

La tolérance au risque de taux ainsi que les limites en matière de risque de taux figurant dans la Politique des risques sont approuvées par le Conseil d'Administration du Groupe. Le groupe EdR Suisse a créé des organes spécialisés dont l'expertise permet un contrôle adéquat du risque de taux d'intérêt, des comités ALM, qui assurent le suivi de ce risque au niveau du groupe EdR Suisse et dans chaque entité bancaire du groupe EdR Suisse. Le Comité ALM de la maison-mère définit les grandes lignes stratégiques de gestion ALM au sein du groupe EdR Suisse dans le respect de la tolérance aux risques fixée par le Conseil d'administration.

D'une manière générale pour chaque entité bancaire du groupe EdR Suisse, une évaluation et un suivi régulier des positions et des échéances de taux d'intérêt sont effectués à l'aide d'outils informatiques par une fonction indépendante de gestion des risques. Les organes du groupe EdR Suisse et des entités bancaires du groupe EdR Suisse reçoivent sur une base trimestrielle des rapports de la fonction Risque dans lesquels l'exposition, les limites et la tolérance de l'entité et du groupe EdR Suisse au risque de taux sont reportées.

Un processus d'escalade en local et au niveau du groupe EdR Suisse de tout dépassement de limite dès leur constatation existe également.

# Périodicité de la mesure du risque de taux

La mesure interne du risque de taux est calculée de manière hebdomadaire au sein de EdR Suisse et sur une base mensuelle au niveau du groupe EdR Suisse. L'entièreté des scénarios réglementaires sont calculés sur une base trimestrielle au niveau de EdR Suisse et semestrielle au niveau du groupe EdR Suisse. Le calcul porte sur l'entièreté du Bilan et du Hors Bilan.

RAPPORT JUIN 2023 15 ◀

### Choc de taux d'intérêt et scénarios de stress

Le groupe EdR Suisse mesure sa sensibilité en matière de taux d'intérêts dans des conditions de marché de stress. Le groupe EdR Suisse a défini un scénario interne, pertinent par rapport à son profil de risque, à savoir l'impact d'une variation parallèle de la courbe des taux d'intérêt de 200 basis points sur la valeur économique des fonds propres. La mesure de l'impact de ce scénario de choc interne est calculé sur le capital de base CET1. En plus de ce scénario interne, les six scénarios réglementaires sont calculés afin de mesurer l'impact économique sur les fonds propres (EVE) et l'impact sur la marge nette d'intérêts (NII).

Les différents scénarios internes et réglementaires sont revus sur une base régulière de manière à ce que le groupe EdR Suisse, tout en gérant et surveillant son niveau de risque, s'assure que ces scénarios soient adaptés à son profil de risque.

# Hypothèses du scénario interne

Le calcul est basé sur la valeur économique mais une distinction est effectuée entre les éléments qui ont un impact direct sur les résultats de la Banque et du groupe EdR Suisse et ceux qui correspondent uniquement à un manque à gagner.

Aucune règle complexe d'agrégation ou aucune hypothèse de corrélation n'est effectuée au travers des différentes devises ou différentes références de taux d'intérêts.

La Banque ne fait pas d'hypothèses relatives aux remboursements anticipés de prêt.

### Politique en matière de couverture du risque de taux

De manière générale, le risque se doit de préexister à la mise en place de la couverture appropriée afin de respecter les limites et la tolérance aux risques définie par le Conseil et une documentation ad hoc doit être établie.

Il y a trois cas possibles:

- Cas possibles de non-couverture du risque de taux :
  - o Crédits / prêts intra Groupe à taux variable dont la référence est inférieure à une année.
  - Décision de la trésorerie d'intégrer le risque généré dans les limites de risque de taux accordées par le Conseil d'Administration au niveau de l'entité concernée
- Cas d'une ligne unitaire de crédit / prêt intra Groupe :
  - o Le « single hedge » est préféré au « macro hedge » (couverture d'un portefeuille de crédits / prêts intra Groupe) dès lors que la taille du risque à couvrir atteint l'équivalent de 5 millions de CHF.
  - o Importance de matcher les caractéristiques du crédit / prêt intra Groupe sous-jacent : montant, devises, maturité, périodicité des flux.

Dans le respect des règles comptables internationales (ex. IFRS) et suisses, une approche en couverture partielle peut être décidée dans le cas de « single hedge ». Par couverture partielle on entend une couverture du risque de taux engendré par un crédit / prêt intra Groupe sur une maturité inférieure à celle du dit crédit / prêt intra Groupe ou pour un montant inférieur au dit crédit / prêt intra Groupe, le reliquat étant intégré aux limites de risques de taux accordées par la Conseil d'administration. Cette approche doit être systématiquement clairement documentée dès la mise en place de la couverture à des fins de piste d'audit.

- Approche en « macro-hedge »:
  - o Le « macro hedge » est préféré au « single hedge » dès lors que la taille unitaire des crédits / prêts intra Groupe formant le risque à couvrir est inférieure à l'équivalent de 5 millions de CHF.
  - o Seuls des crédits / prêts intra Groupe ayant des caractéristiques similaires peuvent faire l'objet d'un macro hedge. Par caractéristiques similaires on entend plus précisément :
    - Devise identique
    - Maturités comprises dans un spread de +/- 6 mois par rapport à la maturité de l'instrument utilisé pour la couverture.

Pour les opérations intragroupe, il sera veillé à ce que la relation de couverture soit également vérifiée en faisant abstraction de la transaction interne au Groupe (l'opération de couverture et l'opération couverte sont effectuées de manière ultime avec une contrepartie externe).

Seules les opérations de couverture conclues avec des contreparties externes sous la forme d'instruments financiers dérivés sont éligibles. Les types d'instruments autorisés sont les suivants :

- Court terme : FRA ou OIS
- Moyen long terme : IRS et options de taux (Caps, Floors et Collars) à l'achat et à la vente.

Un tableau de suivi des risques et couvertures associées est tenu à jour au niveau de la trésorerie et intégré au rapport mensuel de trésorerie qui est communiqué aux membres du Comité ALM.

RAPPORT JUIN 2023 17 ◀

## Traitement comptable des opérations de couverture :

Les opérations de couverture sont évaluées selon les mêmes principes que les opérations de base couvertes. Les résultats des opérations de couverture sont saisis sous une rubrique de résultat identique à celle qui enregistre les résultats correspondants de l'opération couverte. Les modifications de valeurs sont saisies dans le compte de compensation, dans la mesure où aucune adaptation de valeur de l'opération de base n'est comptabilisée.

Le groupe EdR Suisse applique une comptabilité de couverture lorsque les effets de couverture ainsi que les buts et stratégies visés par les opérations de couverture de risque de taux d'intérêt sont documentés lors de la conclusion des opérations et qu'une vérification périodique de l'efficacité de la couverture est effectuée. Les opérations de couvertures ne remplissant pas, plus ou que partiellement leur fonction de couverture sont assimilées en totalité ou pour leur fraction excédentaire, à des opérations de négoce et traitées comme telles.

Tableau 13 - Risque de taux - informations quantitatives sur la structure des positions et la redéfinition des taux au 30 juin 2023 (IRRBBA1), en millions de CHF :

				Dél moyei redéfii des ta anné	ns de nition ux (en	redéfinition ( années) pour avec définitio (non pré-déter date de redé	naximal de n des taux (en ur les positions tion modélisée erminées) de la définition des aux	
	Total	Dont CHF	Dont autres devises	Total	Dont CHF	Total	Dont CHF	
Date de redéfinition du taux définie								
Créances sur les banques	5′647	23	5′094	0,49	0,52			
Créances sur la clientèle	2′203	253	1′888	1,38	0,93			
Hypothèques du marché monétaire	947	-	947	1,07				
Hypothèques à taux fixes	879	182	633	5,93	5,08			
Immobilisations financières	1′224	228	993	2,25	2,08			
Autres créances	-	-	-	-				
Créances découlant de dérivés de taux	525	46	431	0,20	0,11			
Engagements envers les banques	5′273	98	4′490	0,48	0,15			
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	4′486	85	3′837	0,15	0,15			
Obligations de caisse	-	-	-					
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	-	-						
Autres engagements	136	-	136	0,07				
Engagements résultant de dérivés de taux	515	46	422	0,41	0,19			
Date de redéfinition du taux non définie								
Créances sur les banques	1′044	112	653	0,07	0,07			
Créances sur la clientèle	3′126	142	2′857	0,06	0,12			
Créances hypothécaires à taux variables	400	162	75	0,37	0,34			
Autres créances à vue	-	-	-					
Engagements à vue sous forme de compte privés et de comptes courants	10′377	763	8′681	0,05	0,10			
Autres engagements à vue	1′043	248	558	0,07	0,08			
Engagements résultant de dépôts de la clientèle, dénonçables mais non transmissibles (dépôts d'épargne)	-	-	-					
Total	37'827	2′390	31′696					

# Hypothèses et paramètres pour les calculs réglementaires (IRRBB1)

La détermination des flux de paiements inclut les marges et les spreads. Le Bilan est dit « statique » : aucune hypothèse d'évolution des marges et spreads n'est appliquée.

Aucune hypothèse comportementale n'est appliquée sur les postes du bilan ayant une échéance. Pour les éléments du bilan sans échéance, les prescriptions des standards minimaux de Bâle sont appliquées.

Le groupe EdR Suisse utilise les courbes de taux sans risque pour EUR/USD/CHF/JPY/GBP. Pour les autres devises, c'est la courbe EUR qui est utilisée. Les interpolations sont linéaires.

### Modification de la marge nette d'intérêts (NII) :

Les NII sont calculées sur l'hypothèse d'un bilan constant dans lequel les flux de trésorerie arrivant à échéance sont remplacés par les flux de trésorerie provenant d'une nouvelle activité basée sur un portefeuille moyen (mêmes caractéristiques en termes de volumes et dates de redéfinition des taux).

En ce qui concerne les dépôts clients à vue, aucune hypothèse comportementale n'est appliquée pour les NII.

Les swaps de taux d'intérêt sont créés de manière à couvrir les crédits à taux fixe renouvelés.

### Autres hypothèses :

Les éléments suivants ne font pas l'objet d'hypothèses dans les calculs réglementaires :

- Les positions variables ;
- Positions comportementales des options de remboursement ;
- Placement à terme ;
- Positions en dérivés (hors couverture)

Tableau 14 – Informations quantitatives sur la valeur économique et la marge nette d'intérêt au 30 juin 2023 (IRRBB1), en millions de CHF :

	EVE (fluctua éconor	tion de valeur mique)	NII (fluctuation d'int	de la marge nette érêt)
Period	30.06.2023	31.12.2022	30.06.2023	31.12.2022
Parallel up	(89)	(107)	70	40
Parallel down	103	156	(71)	(14)
Steepner (1)	(18)	(17)		
Flattener (2)	3	4		
Short rate up	26	(36)		
Short rate down	27	45		
Maximum	(89)	(107)	(71)	(14)
Period	30.06	.2023	31.12.2022	
Tier 1 capital		1′164		1′197

Les chiffres ci-dessus en termes d'impact économique, selon le scénario réglementaire, montrent que le principal scenario auquel la Banque est sensible est celui des mouvements parallèles de courbe. Ce constat est en ligne avec l'activité de la Banque dont la principale consommation en termes de risque de taux provient du portefeuille obligataire, au sein d'EdR Suisse, détenu jusqu'à l'échéance. La diminution du risque de taux par rapport à l'année précédente provient en majorité de la croissance de la part des HQLA, ne rentrant pas dans le calcul d'exposition, au sein des portefeuilles obligataires détenus jusqu'à l'échéance. Le niveau de risque de taux reste approprié selon la définition de la Circulaire FINMA 2019/2 Risques de taux. La variation en termes d'impact sur les résultats provient de la réintégration du cash dans le calcul de NII au 30.06 selon la release note 1.2 de la BNS du 31.03.2023.

RAPPORT JUIN 2023 19 ◀

# 3.4. Risque de liquidité

Tableau 15 - LCR : informations relatives au ratio de liquidité à court terme au 30 juin 2023 (LIQ1) en millions de CHF

		Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées
		30.06.2023	30.06.2023	31.03.2023	31.03.2023	non pondérées  23 31.12.2022  241 2 8/122  17 358  295 7/762  271 9/293  278 1/491  59 820  19 2/411  81 - 388  550 1/031  85 118  355 1/556	31.12.2022
Α.	Actifs liquides de haute qualité (HQLA)						
1	Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)		7′649		8′041		8′804
В.	Sortie de trésorerie						
2	Dépôts de détail	7′397	734	7′631	812	8′122	922
3	Dont dépôts stables	315	16	335	17	358	18
4	Dont dépôts moins stables	7′082	718	7′296	795	7′764	904
5	Financements non garantis de clients commerciaux ou de gros clients	7′702	3′680	8′207	4′071	9′293	4′362
6	Dont dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts des membres d'un réseau financier auprès de la caisse centrale						
7	Dont dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	4′597	3'442	5′093	3′785	5′563	3′987
8	Dont titres de créances non garantis	3	3	8		2	2
9	Financement de clients commerciaux ou de gros clients garantis et swaps de sûretés						
10	Autres sorties de trésorerie	1′471	309	1′436	278	1'491	329
11	Dont sorties de trésorerie associées à des dérivés et à d'autres transactions						
13	Dont sorties de trésorerie associées à des facilités de crédit et de liquidité confirmées	856	59	848	59	820	56
14	Autres engagements de financement contractuels						
15	Autres engagements de financement conditionnels	2′364	20	2′291	19	2′411	23
16	Somme des sorties de trésorerie		4′742		5′181		5′635
C.	Entrées de trésorerie						
17	Opérations de financement garanties (reverse repos par ex.)	423	-	87	-	388	1
18	Entrées de trésorerie provenant des expositions pleinement performantes	1′169	869	847	550	1′031	696
19	Autres entrées de trésorerie	117	117	85	85	118	118
20	Somme des entrées de trésorerie	1′709	986	1′019	635	1′536	815
Va	leurs apurées						
21	Somme des actifs liquides de haute qualité (HQLA)		7′649		8′041		8′804
22	Somme nette des sorties de trésorerie		3′755		4′545		4′820
23	Ratio de liquidité à court terme LCR (en %)		203,7%		176,9%		182,6%

Tableau 16 - NSFR: informations relatives au ratio de financement au 30 juin 2023 (LIQ2) en milliers de CHF

		a	b	С	d	е
		Valeurs no	n pondérées, résid		e l'échéance	Valeurs
		Sans échéance	< 6 mois	>= 6 mois à < 1 an	>= 1 an	pondérées
	Indications sur le refinancement stable disponible (available stable	funding, ASF	)			
1	Instruments de fonds propres :	1′357′824	-	-	-	1′357′824
2	Fonds propres réglementaires (1)	1′357′824	-	-	-	1′357′824
3	Autres instruments de fonds propres					
4	Dépôts à vue et/ou à terme de clients privés et de petites entreprises :	4′559′083	2′825′555	723′284	250′340	7′569′999
5	Dépôts stables	420′255	26′171	4′188	1	428'084
6	Dépôts moins stables	4′138′827	2′799′384	719′095	250′340	7′141′915
7	Moyens de financement provenant d'établissements non financiers (sans les petites entreprises) (wholesale) :	1'459'984	1′071′021	123′443	248	1′327′472
8	Dépôts opérationnels	-	-	-	-	-
9	Dépôts non opérationnels	1'459'984	1′071′021	123′443	248	1′327′472
10	Engagements adossés à des actifs interdépendants	354′795	-	-	-	-
11	Autres engagements :	4′071′411	558′187	187′896	123′162	588′288
12	Engagements résultant d'opérations en dérivés				12′490	
13	Autres engagements et instruments de fonds propres	4′071′411	558′187	187′896	110′672	588′288
14	Total du refinancement stable disponible					10'843'584
	Indications relatives au refinancement stable requis (required stab	le funding, RS	F)			
15	Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA) NSFR	518′340	5′573′171	289′710	1'478'199	160′497
16	Dépôts opérationnels auprès d'autres institutions financières	-	-	-	-	-
17	Crédits et titres performants :	4′131′885	1′680′647	419′153	2′534′119	4′327′553
18	Crédits performants à des institutions financières garantis par des HQLA de niveau 1 et 2a	-	434′206	-	-	43′421
19	Crédits performants à des institutions financières garantis par des HQLA hors niveau 1 et 2a ou non garantis	1′231′667	61′493	28′680	65′101	273′415
20	Crédits performants à des entreprises hors secteur financier, à des clients retail ou PME, à des États, des banques centrales et des autres corporations de droit public, dont :	2′589′107	1′058′359	320′447	746′884	2′570′178
21	Comportant une pondérationrisque inférieure ou égale à 35 % dans l'approche ASBRI	-	-	-	-	-
22	Créances hypothécaires performantes, dont :	10'618	105′308	60′176	1′629′990	1′196′404
23	Comportant une pondérationrisque inférieure ou égale à 35 % dans l'approche ASBRI	9′282	95′000	54′240	1′378′840	975′507
24	Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne sont pas éligibles en qualité de HQLA, y c. les titres de participation négociés en bourse	300'492	21′281	9′850	92′144	244′135
25	Actifs adossés à des engagements dépendants	34	-	1	494'012	1
26	Autres actifs :	731′300	238′410	10′398	303′050	1′032′129
27	Matière premières physiques, y c. or	1′143				971
28	Actifs remis en qualité de marge initiale pour des dérivés et à titre de contribution pour des fonds de défaillance de contreparties centrales				460	460
29	Actifs NSFR sous forme de dérivés				52′034	39′544
30	Passifs NSFR sous forme de dérivés, avant déduction de la marge de variation remise				241′860	48′372
31	Tous les autres actifs résiduels	730′158	238'410	10′398	8'696	942′782
32	Eléments hors bilan		224′715	380'421	625′277	70′988
33	Total du refinancement stable requis					5′591′168
34	Ratio de refinancement stable (NSFR) (%)					193.94%

RAPPORT JUIN 2023 21 ◀

### **ANNEXES**

# 4.1. Réconciliation des états financiers et des fonds propres réglementaires

Tableau 17 - Composition des fonds propres pris en compte / réconciliation au 30 juin 2023 (CC2) en milliers de CHF 1

Bilan publié	Selon clôture comptable	Selon clôture comptable	Réf. 2
	30.06.2023	31.12.2022	
Actifs			
Liquidités	523′030	684′729	
Créances sur les banques	6'332'349	7′765′210	
Créances résultant d'opérations de financement de titres	534′206	36′929	
Créances sur la clientèle	4'992'212	5′269′731	
Créances hypothécaires	2′116′951	2'082'628	
Opérations de négoce	-	211	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	289'854	267′240	
Immobilisations financières	2′579′686	2'687'878	
Comptes de régularisation	293'831	294'634	
Participations	17′558	17′002	
Immobilisations corporelles	286′732	289′306	
Valeurs immatérielles	116′733	126'683	
Dont goodwill	97′252	106′734	a
Dont autres valeurs immatérielles	19'481	19'949	b
Autres actifs	50′279	53′631	
Total des actifs	18'133'421	19'575'812	
Fonds étrangers			
Engagements envers les banques	1′137′469	565′395	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	13′966′614	16'039'237	
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	241′860	287′168	
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts	803'427	635′824	
Comptes de régularisation	382'090	432'480	
Autres passifs	125′084	113′143	
Provisions	48′164	48′588	
Dont impôts latents	15′560	15′587	
Total des fonds étrangers	16'704'709	18'121'835	
Fonds propres			
Réserve pour risques bancaires généraux	150′985	150′985	
Capital social	58'694	58'694	
Dont reconnu en qualité de CET1	58'694	58'694	
Dont reconnu en qualité d'AT1			
Réserves légales / réserves facultatives / bénéfices (pertes) reportées et de la période concernée	1′213′111	1′235′483	
(Propres parts du capital)	-	-	
Intérêts minoritaires (7)	5′923	8′814	
Dont reconnu en qualité de CET1	5′923	8′814	
Total des fonds propres	1'428'712	1'453'976	

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Une seule colonne est présentée, les cercles de consolidation sont identiques. Les lignes non utilisées ont été omises.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Référence reprise sous la présentation de la composition des fonds propres réglementaires.

Tableau 18 – Composition des fonds propres réglementaires pris en compte / présentation des fonds propres réglementaires pris en compte au 30 juin 2023 (CC1) en milliers de CHF  $^{\mathtt{1}}$ 

		Chiffres nets (après impact des dispositions transitoires)	Chiffres nets (après impact des dispositions transitoires)	Réf. 2
		30.06.2023	31.12.2022	
Fon	ds propres de base durs (CET1)			
1	Capital social émis et libéré, pleinement éligible	58'694	58′694	
2	Réserves issues des bénéfices y c. réserve pour risques bancaires généraux / bénéfice (perte) reporté et de la période concernée	1′040′138	1′063′766	
3	Réserves issues du capital et réserves (+/-) de change	258′788	267′586	
5	Intérêts minoritaires	5′923	8′814	
6	= Fonds propres de base durs, avant ajustements	1′363′542	1′398′860	
	Ajustements relatifs aux fonds propres de base durs			
7	Ajustements requis par une évaluation prudente	-	-	
8	Goodwill (net des impôts latents comptabilisés)	(97'252)	(106′734)	а
9	Autres valeurs immatérielles (net des impôts latents comptabilisés), sans les droits de gestion hypothécaire (MSR)	(19'481)	(19'949)	b
17	Participations qualifiées réciproques (titres CET1)	-	-	
26b	Autres déductions	(82'578)	(75′216)	
27	Déductions concernant l'AT1, reportées sur l'AT1			
28	= Somme des ajustements relatifs au CET1	(199'311)	(201'899)	
29	= Fonds propres de base durs nets (net CET1)	1′164′231	1′196′961	
Fon	ds propres de base supplémentaires (AT1)			
30	Instruments émis et libérés, pleinement éligibles	-	-	
31	Dont instruments figurant sous les fonds propres comptables	-	-	
32	Dont instruments figurant sous les engagements comptables			
43	= Somme des ajustements relatifs à l'AT1	-	-	
44	= Fonds propres de base supplémentaires nets (net AT1)	-	-	
45	= Fonds propres de base (net tier 1)	1′164′231	1′196′961	
Fon	ds propres complémentaires (T2)			
46	Instruments émis et libérés, pleinement éligibles (11)	20′555	20′078	
51	= Fonds propres complémentaires avant ajustements			
57	= Somme des ajustements relatifs au T2	20′555	20′078	-
58	= Fonds propres complémentaires nets (net T2)	20′555	20′078	
59	= Fonds propres réglementaires totaux (net T1 & T2)	1′184′786	1′217′039	-
60	Somme des positions pondérées par le risque	5′483′560	5′431′770	

RAPPORT JUIN 2023 23 ◀

		Chiffres nets (après impact des dispositions transitoires)	Chiffres nets (après impact des dispositions transitoires)	Réf. 2
		30.06.2023	31.12.2022	
Rat	ios de fonds propres			
61	Ratio CET1 (chiffre 29, en % des positions pondérées par le risque)	21,23%	22,04%	
62	Ratio T1 (chiffre 45, en % des positions pondérées par le risque)	21,23%	22,04%	
63	Ratio relatif aux fonds propres réglementaires totaux (chiffre 59, en % des positions pondérées par le risque)	21,61%	22,41%	
64	Exigences en CET1 selon standard minimum de Bâle (exigences minimales + volant de fonds propres + volant anticyclique + fonds propres des TBTF-institutes) (en % des positions pondérées par le risque)	2,50%	2,50%	
65	Dont volant de fonds propres selon minimum standards de Bâle (en % des positions pondérées par le risque)	2,50%	2,50%	
66	Dont volant anticyclique selon minimum standards de Bâle (en % des positions pondérées par le risque)	0,00%	0,00%	
67	Dont volant relatif aux établissements d'importance systémique selon minimum standards de Bâle (en $\%$ des positions pondérées par le risque)	0,00%	0,00%	
68	CET1 disponible afin de couvrir les exigences minimales et les exigences en volants selon minimum standard de Bâle, après déduction des exigences en AT1 et T2 qui sont couvertes par du CET1 (en % des positions pondérées par le risque)	13,61%	14,41%	
68a	CET 1 disponible selon CAO majoré du volant anticyclique (en % des positions pondérées par le risque)	7,82%	7,82%	
68b	Dont volant anticyclique selon les art. 44 et 44a OFR (en % des positions pondérées par le risque)	0,02%	0,02%	
68c	CET1 disponible (en % des positions pondérées par le risque)	17,41%	18,21%	
68d	Fonds propres T1 disponible selon CAO majoré du volant anticyclique (en % des positions pondérées par le risque)	9,62%	9,62%	
68e	T1 disponible (en % des positions pondérées par le risque)	19,21%	20,01%	
68f	Total fonds propre réglementaire selon CAO majoré du volant anticyclique (en % des positions pondérées par le risque)	12,02%	12,02%	_
68g	Fonds propres réglementaires disponibles (en % des positions pondérées par le risque)	21,61%	22,41%	
Moi	ntants inférieurs aux seuils (avant pondération)			
72	Participations non qualifiées dans le secteur financier	27′776	28′258	
73	Autres participations qualifiées dans le secteur financier (CET1)	16′861	16′314	

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> La colonne « impact des dispositions transitoires » n'est pas présentée car le Groupe ne bénéficie pas de dispositions transitoires. Les lignes non utilisées ont été omises

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Référence reprise sous la présentation de la composition des fonds propres pris en compte.

Tableau 19 – Réconciliation entre les valeurs comptables et les positions réglementaires au 30 juin 2023 (LI1) en milliers de CHF  $^{\mathbf{1}}$ 

			30.06.2023		
	a	С	d	f	g
			Valeurs co	mptables	
	Valeurs comptables selon le cercle de consolidation comptable	selon prescription s sur les risques de crédit	selon prescription s sur les risques de crédit de contrepartie	selon les prescriptio ns sur les risques de marché	pas soumises à des exigences de fonds propres ou soumis à la déduction
ACTIFS					
Liquidités	523′030	523′030			
Créances sur les banques	6′332′349	6′111′135	221′214		
Créances résultant d'opérations de financement de titres	534′206	-	534′206		
Créances sur la clientèle	4′992′212	4′983′889	8′324		
Créances hypothécaires	2′116′951	2′116′951			
Opérations de négoce	-	-		-	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	289'854		289'854		
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	-				
Immobilisations financières	2′579′686	2'084'331		495′355	
Comptes de régularisation	293′831	293'831			
Participations	17′558	17′558			
Immobilisations corporelles	286′732				
Valeurs immatérielles	116′733				116′733
Autres actifs	50′279	47′912			
Capital social non libéré	-				
TOTAL ACTIFS	18′133′421	16'178'637	1′053′597	495′355	116′733
ENGAGEMENTS					
Engagements envers les banques	1′137′469				1′137′469
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	13′966′614				13′966′614
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	241′860		241′860		-
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	803′427				803′427
Comptes de régularisation	382′090				382′090
Autres passifs	125′084				125′084
Provisions	48′164				48′164
TOTAL ENGAGEMENTS	16′704′709	-	241′860	-	16'462'849

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> La colonne b a été omise car le cercle de consolidation réglementaire est identique au cercle de consolidation comptable

RAPPORT JUIN 2023 25 ◀

Tableau 20 - Présentation des différences entre les positions réglementaires et les valeurs comptables au 30 juin 2023 (LI2) en milliers de CHF

(in 1	L'000 CHF)		30.06.2023			
		a	b	d	е	
			P	ositions soumises	à:	
		Total	des prescriptions sur les risques de crédit	des prescriptions sur les risques de crédit de contrepartie	des prescriptions sur les risques de marché	
1	Valeurs comptables des actifs au niveau du cercle de consolidation réglementaire (selon tableau 23)	18′133′421	16′178′637	1′053′597	495′355	
2	Valeurs comptables des engagements au niveau du cercle de consolidation réglementaire (selon tableau 23)	241′860	-	241′860	-	
3	Montant net au niveau du cercle de consolidation réglementaire	17′891′561	16′178′637	811′737	495′355	
4	Positions hors bilan	1'419'765	1'419'765			
5	Différences d'évaluation					
6	Différences provenant de règles de compensation différentes, autres que celles figurant déjà dans la ligne					
7	Différences dans la prise en compte des corrections de valeur et provisions					
8	Différences résultant des filtres prudentiels					
9	Autre					
10	Positions pertinentes pour les calculs réglementaires	19′311′326	17′598′402	811′737	495′355	

Les écarts entre les valeurs comptables au bilan et les valeurs réglementaires sont dues aux éléments suivants:

- les positions hors bilan (engagements conditionnels et disponibles de limites révocables et irrévocables)
- les écarts d'évaluation pour les opérations repos (exposition après prise en compte des décotes réglementaires)
- les correctifs de valeur qui sont portés en déduction des expositions dans la balance comptable

# 4.2. Information relative au ratio de levier

Tableau 21 - Ratio de levier: comparaison entres les actifs au bilan et l'engagement total relatif au ratio de levier au 30 juin 2023 (LR1) en milliers de CHF

	Objet	30.06.2023	31.12.2022
1	Total des actifs selon les états financiers publiés	18′133′418	19′509′432
2	Ajustements relatifs aux investissements dans des entités bancaires, financières, d'assurance et commerciales, qui sont consolidées au niveau des comptes mais qui ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation réglementaire (Cm 6 et7 CircFINMA 15/3) ainsi que les ajustements relatifs aux valeurs patrimoniales qui sont déduites des fonds propres de base (Cm 16 et 17 CircFINMA 15/3)	(178′756)	(201'899)
3	Ajustements relatifs aux actifs fiduciaires, portés au bilan conformément aux prescriptions comptables mais non pris en compte dans la mesure du ratio de levier (Cm 15 CircFINMA 15/3)	-	-
4	Ajustements relatifs à des dérivés (Cm 21 à 51 CircFINMA 15/3)	(282'768)	(200'867)
5	Ajustements relatifs aux opérations de financement de titres (securities financing transactions, SFT) (Cm 52 à 73 CircFINMA 15/3)	-	1′803
6	Ajustements relatifs aux opérations hors bilan (conversion des expositions hors bilan en équivalents-crédits) (Cm 74 à 76 CircFINMA 15/3)	1′199′947	1′259′747
7	Autres ajustements	-	-
8	Engagement total soumis au ratio de levier (somme des lignes 1 à 7)	18′871′841	20′368′217

RAPPORT JUIN 2023 27 ◀

Tableau 22 - Ratio de levier: présentation détaillée au 30 juin 2023 (LR2) en milliers de CHF

	Objet	30.06.2023	31.12.2022
Ex	positions bilantaires		
1	Opérations bilantaires (1) (excluant les dérivés et les SFT, mais incluant les sûretés) (Cm 14 et15 CircFINMA 15/3)	17′309′358	19′271′636
2	(Actifs portés en déduction des fonds propres de base pris en compte) (2) (Cm 7, 16 et 17 CircFINMA $15/3$ )	(178′756)	(201'899)
3	= Total des expositions bilantaires dans le cadre du ratio de levier (sans les dérivés et les SFT) (somme des lignes 1 et 2)	17′130′602	19′069′737
Ex	positions en dérivés		
4	Valeurs de remplacement positives relatives à toutes les transactions en dérivés, y compris celles conclues avec des CCPs (après prise en compte des paiements de marges et des conventions de compensation selon les Cm 22 et 23 ainsi que 34 et 35 CircFINMA 15/3)	14′021	
5	Majorations de sécurité (add-on) relatives à tous les dérivés (Cm 22 et 25 CircFINMA 15/3)	222'436	198′719
6	Réintégration des garanties remises en couverture de dérivés dans la mesure où leur traitement comptable a conduit à une réduction des actifs (Cm 27 CircFINMA 15/3)	-	-
7	(Déduction portant sur les créances consécutives à des versements de marges selon Cm 36 CircFINMA 15/3)	(229′370)	(198′719)
8	(Déduction portant sur l'engagement envers une qualified central counterparty (QCCP), en cas de non-responsabilité envers les clients d'un éventuel défaut de la QCCP) (Cm 39 CircFINMA 15/3)	-	1
9	Valeurs nominales effectives des dérivés de crédit émis, après déduction des valeurs de remplacement négatives (Cm 43 CircFINMA 15/3)	-	-
10	(Compensation avec les valeurs nominales effectives des dérivés de crédit opposés (Cm 44 à 50 CircFINMA 15/3) et mise en déduction des majorations couvrant les dérivés de crédit émis selon le Cm 51 CircFINMA 15/3)	-	-
11	= Total des expositions en dérivés (somme des lignes 4 à 10)	7′087	-
Op	érations de financement de titres (SFT)		
12	Actifs bruts relatifs aux opérations de financement de titres sans compensation (sauf en cas de novation auprès d'une QCCP, cf. Cm 57 CircFINMA 15/3), après réintégration de ceux qui ont été comptabilisés comme ventes (Cm 69 CircFINMA 15/3), et après déduction des positions mentionnées au Cm 58 CircFINMA 15/3	534′206	36′929
13	(Compensation des dettes et créances monétaires relatives aux contreparties SFT) (Cm 59 à 62 CircFINMA 15/3)	-	-
14	Expositions envers les contreparties SFT (Cm 63 à 68 CircFINMA 15/3)	-	1′803
15	Expositions SFT en qualité de commissionnaire (Cm 70 à 73 CircFINMA 15/3)	-	-
16	= Total des expositions relatives aux opérations de financement de titres (somme des lignes 12 à 15)	534′206	38′732
Au	tres expositions hors bilan		
17	Expositions hors bilan selon les valeurs nominales brutes, soit avant l'utilisation des facteurs de conversion en équivalents-crédit	3'494'861	3′484′783
18	(Ajustements relatifs à la conversion en équivalents-crédits) (Cm 75 et 76 CircFINMA 15/3)	(2'294'914)	(2'225'036)
19	= Total des expositions hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	1′199′947	1′259′747
Fo	nds propres pris en compte et exposition globale		
20	Fonds propres de base (tier 1, Cm 5 CircFINMA 15/3)	1′184′786	1′196′961
21	Engagement total (somme des lignes 3, 11, 16 et 19)	18'871'841	20′368′217
Ra	tio de levier		
22	Ratio de levier (Cm 3 à 4 CircFINMA 15/3)	6,3%	5,9%

Le ratio de levier est en hausse de 5.9% à 6.3% sur le 1er semestre 2023.

# 4.3. Principales caractéristiques des instruments de fonds propres

Tableau 23 - Ce tableau répond à l'exigence de présenter les principales caractéristiques des instruments de fonds propres qui ont été émis (CCA)

Réf.	Principales caractéristiques	Action nominative EdR	Emprunt subordonné
1	Emetteur	EDMOND DE ROTHSCHILD (SUISSE) S.A Société anonyme	Edmond de Rothschild (France)
2	Identifiant	non applicable	FR0010484410
3	Droit régissant l'instrument	Code suisse des obligations	Loi française
	Traitement réglementaire		
4	Prise en compte sous le régime transitoire de Bâle III (CET1 / AT1 / T2)	non applicable	non applicable
5	Prise en compte sous le régime post-transitoire de Bâle III (CET1 / AT1 / T2)	actions ordinaires et assimilées de T1	Tier 2
6	Eligible au niveau individuel / du groupe / individuel et groupe	établissement et groupe	établissement et groupe
7	Titre de participation / titre de dette / instrument hybride / autre	titre de participation	Titre de dette subordonné
8	Montant pris en compte dans les fonds propres réglementaires (selon le dernier rapport remis à la BNS)	CHF 58'693'500	EUR 21'000'000
9	Valeur nominale de l'instrument	CHF 100	EUR 50'000'000
10	Rubrique comptable	fonds propres - Capital social	Emprunts obligataires
11	Date initiale d'émission	9 juillet 1987	15 juin 2007
12	Perpétuel / muni d'une échéance	perpétuel	Perpétuel
13	Date d'échéance initiale	aucune date d'échéance	Date de remboursement anticipé (call option) : 15 juin 2017, puis trimestriellement
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur (sous réserve d'accord prudentiel)	non	Oui mais uniquement en cas d'événements taxe ou réglementaire
15	Date du remboursement anticipé facultatif / dates relatives à un remboursement anticipé conditionnel / montant du remboursement	non applicable	Remboursement partiel de EUR 29'000'000 en 2013. Solde non remboursé à date
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, cas échéant	non applicable	non applicable
	Coupon / dividende		
17	fixe / variable / initialement fixe puis variable / initialement variable puis fixe	variable	Initialement fixe, puis variable
18	Taux du coupon et indice, cas échéant	non applicable	6.364% jusqu'au 15 juin 2017
19	Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes (absence de dividende sur l'instrument implique renonciation à un dividende sur les actions ordinaires)	non applicable	non applicable
20	Paiement d'intérêts / dividendes : totalement discrétionnaire / partiellement discré-tionnaire / obligatoire	tout pouvoir discrétionnaire	Obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération (step up) ou autre incitation au remboursement	non	Non
22	Non cumulatif / cumulatif	non cumulatif	non cumulatif
23	Convertible / non convertible	non convertible	non convertible
30	Mécanisme de dépréciation	non	Non
31	Seuil de déclenchement d'une dépréciation	non applicable	non applicable
32	Dépréciation totale / partielle	non applicable	non applicable
33	Dépréciation permanente / temporaire	non applicable	non applicable
34	Si temporaire, description du mécanisme d'appréciation	non applicable	non applicable
35	Position dans la hiérarchie de subordination en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	non applicable	Dette senior
36	Présence de caractéristiques empêchant une pleine reconnaissance sous le régime de Bâle III	non	Pas de clause PONV

RAPPORT JUIN 2023 29 ◀



EDMOND DE ROTHSCHILD (SUISSE) S.A.

RUE DE HESSE 18 - CASE POSTALE 5478 - 1211 GENÈVE 11 - SUISSE T. +41 58 818 91 11 - F. +41 58 818 91 91

WWW.EDMOND-DE-ROTHSCHILD.CH